

Comment partir ?

-> Soit **Entrer en contact directement avec les familles** par le biais de petites annonces.

Sur Internet, plusieurs sites proposent aux familles et aux candidats de consulter et déposer leurs annonces.

www.aupair-world.net

Aucun contrôle n'est garanti, aussi il faut être vigilant sur les propositions qui sont faites.

-> Soit **contacter un organisme de placement**.

Il en existe beaucoup, mais préférez ceux qui sont membres de réseaux reconnus :

www.afj-aupair.org (Association familles et jeunesse)

www.iapa.org (International au pair association)

www.ufaap.org (Union française des agences au pair)

Les services sont payants : 75 à 500 € de frais d'inscription, auxquels il faut ajouter les frais de visa et le transport.

Vérifiez que l'organisme choisi dispose d'une antenne ou d'un correspondant sur place, en cas de problème cela facilitera les démarches.

À savoir, plusieurs éléments vous seront demandés :

- répondre à un questionnaire très détaillé,
- écrire une lettre de présentation pour la famille,
- joindre un certificat médical datant de moins de 3 mois,
- se soumettre à un entretien de sélection,
- être en possession d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité (selon le pays),
- fournir des lettres de références morales, justifiant de votre aptitude à vous occuper d'enfants.

AVANT de signer le contrat

Vérifiez attentivement les conditions de séjour : durée de travail hebdomadaire, organisation sur la journée ou le soir, repos hebdomadaires, possibilité de prendre des congés, teneur du travail à effectuer (garde d'enfants, tâches ménagères éventuelles...), rémunération, détails sur le logement, etc.

Il faudra peut-être souscrire une assurance maladie, ainsi qu'une assurance accident ou responsabilité civile.

Dans tous les cas, prenez contact avec la famille d'accueil afin de vérifier que le courant passe bien et qu'il y a accord sur tous les termes du contrat.

Besoin d'aide ?

Le réseau INFORMATION JEUNESSE à votre service

Rencontrez les professionnels du Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ), des Bureaux et Points Information Jeunesse (BIJ/PIJ) de Rhône-Alpes.

Vous trouverez de nombreuses informations et un accompagnement pour vous aider à la rédaction de CV et lettre de motivation.

Renseignez-vous auprès d'un lieu d'accueil IJ **près de chez vous !**

+ d'Infos : www.crijhonealpes.fr

À consulter sur place ou en ligne :

- > Le dépliant collection « Zoom » :
- Partir en stage à l'étranger,**
- la brochure collection « L'essentiel » :
- Trouver un job d'été à l'étranger**
- et le guide : **Destination Europe ...et un peu plus loin.**



+ d'Infos sur le réseau européen Information Jeunesse Eurodesk :

lieu ressource qui propose un panorama complet des dispositifs facilitant la mobilité des jeunes en Europe.

Retrouvez en ligne une mine d'informations à consulter !

www.eurodesk.org
www.europa.eu/youth

eurodesk

Zoom



Partir au pair à l'étranger

INFORMATION
JEUNESSE
CRIJ
RHÔNE-ALPES

www.crijhonealpes.fr

66 cours Charlemagne

69002 Lyon

Tél 04 72 77 00 66

Année 2013



CRIJ

L'information jeunesse en RHÔNE-ALPES



PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

Devenir jeune fille ou jeune homme au pair

est un moyen très pratique d'aller vivre à l'étranger tout en pratiquant la langue sur place, et en réduisant au maximum les coûts.

De QUI parle t-on ?

C'est principalement un(e) jeune de 17 (avec une autorisation parentale) à 30 ans qui souhaite approfondir ses connaissances linguistiques en séjournant à l'étranger, tout en s'occupant des enfants de la famille d'accueil.

Suivant le pays et la nécessité de la famille, il travaille entre 30 et 45 heures par semaine, avec 1 ou 2 journées de repos. Il est logé dans une chambre individuelle au sein de la famille, nourri et rémunéré en fonction de ses heures de travail.

Il part pour une durée déterminée de 2 à 12 mois en fonction du pays d'accueil et des besoins de la famille. Pour les États-Unis, la durée est d'au moins 9 mois.

Sans être impérativement bilingue, il est nécessaire qu'il ait une connaissance suffisante de la langue du pays pour partir au pair.

OÙ partir ?

Chaque pays a ses propres critères, que ce soit sur la durée ou sur les lois qui régissent ce type de séjour. Renseignez-vous sur vos droits avant votre départ.

Que dit le DROIT ?

Un accord européen organisant ces séjours a été ratifié en 1971 par les États suivants : la France, la Suisse, l'Italie, le Danemark, le Luxembourg, l'Allemagne, la Belgique, la Norvège, l'Espagne et la Grèce. Pour les autres pays, les personnes au pair doivent se soumettre à la législation de l'État dans lequel le séjour sera effectué.

<http://conventions.coe.int/treaty/fr/treaties/html/068.htm>

EN EUROPE

Les démarches administratives sont facilitées dans les pays membres de l'Union européenne.
La rémunération est de 60 à 80 € pour 25 à 35 heures par semaine.

www.europa.eu/youth

EN AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZÉLANDE

Il n'existe pas de visa spécifique, il faut combiner le séjour avec des cours et partir avec un visa « étudiant » ou « vacances travail ».
La rémunération est de 180 à 250 \$ pour 30 à 40 heures par semaine.

www.france.embassy.gov.au
www.nzembassy.com

AUX ÉTATS-UNIS

Il faut obtenir un visa de séjour temporaire catégorie « séjour au pair » (visa J1) par le biais d'une agence de placement au pair habilitée par le Département d'État et remplir certaines conditions :

- Avoir 26 ans maximum, le niveau bac et un niveau intermédiaire en anglais.
- Avoir le permis de conduire et des références.

La rémunération est de 100 à 200 \$ pour 45 heures par semaine.

<http://exchanges.state.gov>
www.amerique-immigration.com/html/usavisaJ1.html

À savoir : le billet d'avion A/R est pris en charge, ainsi qu'une partie des frais de cours de langue.

AU CANADA

La formule n'existe pas, c'est une aide familiale qui prend en charge les enfants, ce qui est considéré comme un emploi. Pour postuler, il faut :

- Trouver un employeur auprès du Centre de ressources humaines du Canada et obtenir un permis de travail
- Être bachelier et parler anglais et français
- Avoir suivi une formation ou avoir 1 an d'expérience en puériculture

www.cic.gc.ca

EN ASIE

Il n'existe pas de dispositif spécifique. Néanmoins, des sites web de petites annonces spécialisées proposent les offres des familles.

Ensuite, suivant le pays il faudra contacter l'ambassade pour connaître la réglementation en vigueur.

FLIGHT TICKET



De nombreux blogs des personnes ayant vécu cette expérience existent. Contactez-les pour répondre aux questions que vous pouvez vous poser.

INFO+

THE BOARDING GATE WILL CLOSE 15 MINUTES BEFORE DEPARTURE